L'ABEILLE

[illegible] ROUX, MAGNE & CO. [illegible] RUE DE CHARTRES

CONDITIONS.

[illegible] [Les conditions d'abonnement sont en grande partie illisibles.]

Les ANNONCES qui auront de la ligne ordinaire [illegible] ANNONCES de faillite ne sera publiée, à moins [illegible]

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE. Cette ligne se composera des trois bateaux suivants: Le bateau à vapeur PAUL-JONES, capit. Thomasson,— Le bateau à vapeur TECHE, capit. Wrightmore. — GALLATIN, W. McClintock. Les bateaux ci-dessus mentionnés sont en très bon état, commandés par des officiers capables et attentifs. Ils tiendront pendant la saison des eaux [illegible] ligne suivie, et les ports mentionnés ci-dessus et une grande attention sera apportée au fret placé sur ces différents bateaux. Ils auront point de jours réguliers pour leur départ, et feront leur voyage avec toute la célérité possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

N. B. Ces bateaux ne seront point responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient autorisées par un ordre du capitaine ou du consignataire. 14 fev

POUR PITTSBURG, CINCINNATI, Louisville et ports intermédiaires—Le superbe steamer MEMPHIS, capitaine John Dixon, réparé à neuf, partira incessamment, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée. La balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis [illegible] Camp.

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires—Le superbe paquebot à vapeur AMBASSADOR, capitaine J. A. Halford [illegible] partira pour les ports ci-dessus. Les personnes désirant arrêter du passage, leur passage [illegible] T. LAWRENCE, 29 et 30, Nouvelle Levée.

PAQUEBOT REGULIER. POUR BAYOU LAFOURCHE—Le steamer bien construit et connu WASHINGTON, capitaine S. B. Muller, fera les voyages cette ville tous les vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. N. B.—Aucun compte contre le dit bateau ne sera payé à moins que la dette n'ait été contractée par ordre du capitaine. 29 fev—1m

A LOUER. UNE MAISON dans la rue Conti, entre Remparts et Bourgogne, composée de 3 chambres, une grande cour. S'adresser à S. & J. P. WHITNEY.

GRANDE LOTERIE
D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS, DE CALLDWELL, OAKEY ET PRITCHARD.

Tirage chaque jour à la Bourse St. Charles. 10,000 LOTS GAGNANTS........ $2,000,000. Les tickets qui sont encore à vendre à $20, sont garantis n'avoir pas été tirés jusqu'au jour de la vente.

Bureau, encoignure Canal et St. Charles. La liste de tous les numéros tirés chaque jour publiée dans les journaux quotidiens. 20 fev

A VENDRE OU A LOUER—Le beau bien de campagne situé à un mille au-dessus du ferry de la première municipalité, de l'autre bord du fleuve, la résidence de Madame Duverjé, se composant [illegible] superbe maison [illegible] ses dépendances [illegible] B. OLIVIER, 21, [illegible]

A LOUER—Une maison située rue de la Douane entre les rues Bourbon & Dauphine. S'adresser à R. BRUGIER, rue St-Louis, No. 9.

A LOUER—Une maison haute rue de l'Esplanade entre Dauphine & Bourbon. S'adresser à [illegible] BRUGIER, rue St-Louis.

A LOUER—Une petite maison, rue des Ursulines, No. 25. S'adresser à R. BRUGIER, rue St-Louis.

A LOUER—[illegible] la Vieille-Levée, No. 38, entre Jefferson et [illegible] C. M. LUCAS.

A LOUER—Une maison à une étage composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe [illegible] la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine. 16 jan—1m

AU BON JARDINIER.—J. C. GALLAY, [illegible] fleuriste et pépiniériste, rue Condé, no. 81 entre St. Philippe et Ursulines, à la Nouvelle-Orléans [illegible] la recolte de 1839 [illegible]

EXCELLENTES GRAINES DE TABAC de la Havane, à vendre par WM. DINN, 17, rue de la Commune.

GRAINES FRAICHES, à fleurs et potagères—garanties être de la recolte de 1839.—Le soussigné vient de recevoir par les navires Oconée et Huntsville [illegible] WM. DINN.

$50 DE RECOMPENSE.
PARTI marron le 26 décembre, de chez le soussigné, le nègre ALFRED âgé de 22 ans, taille de cinq pieds, 7 ou 8 pouces, jolie figure, complexion très noire, fortement prononcé, parlant anglais, le français et l'espagnol, présentant avec beaucoup d'assurance et très bien [illegible] y ayant résidé plusieurs années. Il a suivre le chemin à coulisse du lac Pontchartrain, il est probablement allé de l'autre bord du lac [illegible] cet Etat et ceux des Etats voisins [illegible] soussigné au No. 181, rue [illegible] entre Toulouse et St. Pierre, ou à J. S. [illegible] Carrollton dans la paroisse Jefferson. 17 mars—15

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
SERONT données à quiconque ramènera chez le soussigné la mulâtresse CHARLOTTE. Elle est âgée d'environ 18 ans, parle l'anglais et le français; elle a la bouche grande et les dents très blanches. Elle s'est absentée depuis environ quinze jours de chez son maître, demeurant dans la paroisse de Ouest Baton Rouge. On suppose qu'elle sera descendue dans quelque [illegible] B. LAUDUMIEY, 16, rue St. Louis. 14 mars

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a transporté son bureau à la Bourse St. Charles, à côté de la salle de lecture de M. Gibson. [illegible] CHRISTY.

[illegible] LOUIS A. BARBARIN, 109, rue de Chartres.

[illegible] HERBAULT & FRERES, 73, Bienville.

[illegible] MAHARD & BROTHER, 38, Nouvelle Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le brick ORLEANS, capt. Hoxton, peut prendre encore 600 barils, s'adresser à G. BEDFORD & BECK.

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière EMILIE, capitaine Gates, partira très prochainement [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—Le beau navire TROY, capitaine David Wood, commencera à charger Mercredi, et sera expédié incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue des Ursulines, ou à F. LAIDLAW, 61, Camp. 28 mars

POUR NEW-YORK—La goëlette de première classe LION, cap. E. Lott, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, Bienville. 23 m

POUR NEW-YORK—La goëlette ELIZA MEREROLE, capt. Corson, peut prendre 1000 barils dans sa cale et 200 balles de coton sur le pont. Pour ce fret ou passage, s'adresser à G. P. POND & Co., 8 Nlle Levée. 19 mars—60

POUR NEW-YORK—Le brick A. J. CARLETON, capitaine Tameson, peut recevoir 50 balles de coton sur le pont et prendre 4 passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 16 mars

POUR NEW-YORK—La goëlette HARRIET & LOUISA, capitaine Payre, partira incessamment. Pour passage, seulement, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 16 mars

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière CORA, doublée et chevillée en cuivre, capit. Young, est en chargement en face de la Place d'Armes, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, Bienville. 13 mars

POUR NEW-YORK—Le beau brick JULIA ET HELEN, va être expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 11 mars

POUR BOSTON.—Le brick TOM PAYNE, capt. Robinson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK. 30 mars

POUR BOSTON—Le brick A. LIME ROCK, capitaine Amson Butler, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 14, Douane. 27 mars

POUR BOSTON—Ligne de Lombard & Co—Le brick OSCEOLA, capitaine J. Toby, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co, 68 Camp. 25 m

POUR BOSTON—La goëlette ERIE, capt. Webb, partira pour le port ci dessus. Planches ou passage, s'adresser à bord, en face du fort du triangle ou à JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 25 m

POUR BOSTON.—La goëlette D. Atwood, capt. S. Hall, partira pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le marché Ste-Marie, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 24 mars

POUR BOSTON—La goëlette FLIZABETH, capitaine Chase, sera expédiée sans délai. Elle peut prendre 100 balles coton sur le pont. S'adresser au capitaine à bord, ou à J. B. FIELD, 73, Bienville. 23 mars

POUR BOSTON—Ce beau brick CATHERINE, capt. Peter Vesper, peut encore Prendre 500 barils de fret et quelques passagers, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick FLORENCE, capt. Rose, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses [illegible] 24 Camp.

POUR BOSTON—Le [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le [illegible] LEN, capt. Bartlett, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 20 mars

POUR PHILADELPHIE—Le brick ELGY, capitaine Wall, peut prendre 60 balles de coton. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 mars

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, dans le second district, ou à JAMES D DENEGRE, 16, rue de la Douane. 26 mars

POUR PHILADELPHIE OU NEW YORK—La goëlette AUGUSTUS LORD, capitaine Barnes, Pour fret, s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, dans la Seconde municipalité ou à J. ALBERT, 35 rue St. Louis.

POUR BALTIMORE—La goëlette W. E. TESTER partira pour le port ci-dessus [illegible] J. B. BAILEY, 14, Bienville.

LIGNE DE PACKETS de la Nlle-Orléans et de Baltimore. La barque MARY, suivra le brick Architect et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 30 mars

POUR LA MOBILE—La goëlette JUDGE HITCHCOCK, capt. Hathaway, est maintenant prête à recevoir une cargaison. Elle partira Mercredi soir. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, au Nouveau Bassin, ou à ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 30 mars

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf SUSAN DREW, capitaine Babbidge, partira positivement le 1er avril. Pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la presse de Bienville ou à BLANCHARD EIMER & Co, 26 Bienville. 27 m

POUR LE HAVRE—Le trois mâts fin voilier A. J. FERAX, capitaine Healey, partira très prochainement. Pour passage seulement, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 19 mars

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier COMET, capitaine Paxton, ayant la moitié de sa cargaison engagée. Pour le reste du fret, ou passage s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co., 89, rue du Camp.

On fera des avances sur des consignations de coton 20 mars

POUR LIVERPOOL—Le barque POLLOX, capt. Purdon, maintenant en déchargement, partira pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co. rue Natchez.

POUR LIVERPOOL—Le paquebot fin voilier HUNTSVILLE, capt. Eldridge, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis du marché aux légumes [illegible] BROTHER, 70 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Barr, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

A VENDRE OU A FRETER

DEMANDE.
UNE bonne Goëlette pour prendre charge sur une habitation située sur les bords du lac Borgne et aller à la Mobile, pouvant porter de 100 à 120 boucauts de sucre et un chargement de mélasse sur le pont. On préférerait une goëlette qui se trouvât dans le Bassin neuf. S'adresser à PETER LAIDLAW, 61, rue du Camp. 20 mars

DEMANDE à fréter, d'une goëlette pour Boston S'adresser à JOHN A. MERRITT, Camp 17 mars

DEMANDE A FRETER un batiment du port de 1000 à 1200 barils. J. H. ASHBRIDGE, 63, rue du Commerce. 18 mars

A FRETER—Une goëlette du port de 400 à 500 barils. S'adresser à J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 14 mars

A FRETER—Le navire fin voilier et de première classe BOWDITCH, pouvant porter 3000 balles de coton, et est actuellement prêt à recevoir son chargement. S'adresser au capitaine à bord en face de la presse à coton. 13 mars

FRET OU AFFRETTEMENT—La jolie goëlette ROMP, de 1000 barils, est prête à prendre du fret pour quelque port de l'Isle de Cuba. S'adresser à WM. C. TOMPKINS & CO., 66, rue du Camp. 10 mars

DEMANDE D'UN NAVIRE—Une bonne goëlette, ou un brick du port de 1000 à 1200 barils trouvera immédiatement une cargaison à des conditions avantageuses pour un port des Antilles. S'adresser à HENRY TETE, 13 rue Conti. 6mars

DEMANDE D'UN NAVIRE—Un bon navire du port de 2000 à 3000 barils peut obtenir du fret à des conditions liberales pour un port de la Méditerranée. S'adresser à HENRY TETE, 13 rue Conti. 6mars

DEMANDE D'UN NAVIRE—Un navire pouvant porter de 450 à 200 boucauts de tabac pour Gibraltar. S'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 7 mars

A FRETER—Le trois mâts ST. LAWRENCE, capt. O. P. Brown, du port d'environ 1300 ball. sera prêt à recevoir du fret sous peu. S'adresser à S. HEATH & Co. 95, Camp. 6 mars

A FRETER—Le brick neuf et fin voilier AMERICA, capt. Stephenson, du port d'environ 1,000 balles, sera prêt à prendre une cargaison pour un port du Nord ou de la Méditerranée. S'adresser au capitaine, à bord en face de l'Hôtel des Monnaies, ou à HERBAULT, FRERES, 73, rue Bienville. 4 mars

VENDRE OU A FRETER—La goëlette CORA [illegible] au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co. 25 fev

DEMANDE D'UN NAVIRE—On a besoin d'un navire pouvant porter de 8 à 900 barils pour prendre une cargaison pour les Indes Occidentales. JOS. H. ASHBRIDGE. 24 fev

A VENDRE—Une jolie barouche presque neuve, n'ayant servi que quatre ou cinq mois. S'adresser à S. GUINAULT, Passage de la Bourse. 20 m—6

CHANGEMENT DE DOMICILE.
NOUS informons nos habitués et le public en général que nous avons établi notre magasin de [illegible] articles de bureau dans la rue de la [illegible] DAVIS FELT & Co.

[illegible] DAVENPORT offrent en vente à leur magasin rue Gravier [illegible]

A Vendre par les soussignés, 1200 sacs café vert de la Havane, 60 caisses sucre blanc de la Havane, 60 balles tabac en feuilles, 300 milliers cigarres divers marques, 300 barriques vin rouge de Catalogne, [illegible] de Malaga en barils, [illegible] de Malaga, [illegible] barils huile d'olive pour lampe, [illegible] COUDERC, LAPEYRE & Co.

[illegible]

INSTRUCTION—Une Dame [illegible]

[illegible] ECRITURE [illegible] DOLBEAR & BROTHER [illegible]

PORC—100 barils mess, ADAMS HARTWELL & Co, 36, rue Poydras. 19 mars

GRAISSE, BEURRE—5 barils et 12 barils graisse, 20 de beurre, ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras. 19m

REFRIGERATEURS de diverses grandeurs, par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

HUILE de [illegible] S. & J. WHITNEY, 73, Camp.

CHARBON DE [illegible] tonneaux, par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

PLATILLES, BRITANNIAS. Pour clore une facture, WM. PREHN, 56 Douane. 19mars

BILLETS du Texas, en demande par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 19 mars

FARINE—500 barils, à vendre par J. LANDIS & Co, 14, Poydras. 19 mars

WHISKEY—30 barils rectifié, ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras. 19 mars

LISTADES, par 51, à vendre par CLASON & VLES 44, rue de Chartres. 20 mars

POISSONS DE SAUMURE 30 barils harengs en saumure, 10 barils poissons sans écailles, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 20 mars

CHANDELLES DE SUIF—300 caisses de grandeurs assorties, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 20 mars

BLANC DE BALEINE—300 caisses, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 20 mars

$2200 BILLETS de la Banque de Brandon, à vendre par POLLARD & GREEN, 29, rue de Chartres. 20m—3

CAFE ET CIGARES, en lots convenables aux acheteurs à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.

LIVRES DE CHECKS pour toutes les Banques et de toutes les dimensions, à vendre par NORMAN STEEL & Co, 14, rue du Camp. 20m

PAPIER d'enveloppe—500 rames et 2000 cartons, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 20 mars

PIANOS—Un assortiment de choix des superbes Pianos de Pleyel, à vendre à prix de facture, au no. 95, rue du Camp. 20 mars

BŒUF, beurre et fromage, en qualités assorties à vendre par MAHAAD & BRO, 38, Nouvelle Levée. 20 mars

TRAITES sur New-York de 5 à 30 jours de vue, do. sur Paris à 60 jours de vue [illegible] LARUE & PREVOST, No. 6, Royale, maison Musson & co. 20m

GOUDRON—200 barils en débarquement du brick Ajax, de Charleston, et à vendre par KOHN, DARON & CO., 26, rue Bienville. 20 mars

COUTIL A CORSET—Quelques pièces de cet article reçues et à vendre par les soussignés, F. [illegible] Encoignure des rues de Chartres et Conti. 18 mars

EN débarquement du navire Geneviève et à vendre par les soussignés: 12 caisses contenant 600 fromages tête de mort. A. CAPDEVIELLE & Co, 19, rue Toulouse. 16 mars

CAFE, CIGARES de la Havane, en lots convenables aux acheteurs, ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

TRAITES sur New-York, à 1 jour de vue, JOHN B. LEPRETRE, enc. Dauphine et Orléans. 17 mars

AVIS—La consignataire de 53 balles de pitre, à ordre, reçues p. D. B. & co, par le navire Ferax de Boston, est invité [illegible]

VIN de Malaga et Raisins—1000 caisses raisins en grappes, très fraîs; 1000 demi caisses de do; 300 caisses figues fraîches; 100 quarts de pipes vin sec, 100 barillets do do 10 quarts de pipes [illegible] box; 100 barillets do. à vendre par WM. G. HEWES & Co. rue Natchez. 17 mars

VERRES ET MASTIC—500 caisses verres à vitres de grandeurs assorties, des fabriques de Boston, Water [illegible] Baltimore et Pittsburg; 10 barils mastic en vente [illegible] JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 19 mars

INDIGO—[illegible] bel indigo de la Côte Ferme, importé directement de Porto Cabello, par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 9 mars

PARFUMERIE, PAPIER—5 caisses parfumeries assorties, 5 caisses papier français ayant droit au drawback, à vendre à bas prix par BLANCHARD, EIMER & CO, 26, rue Bienville. 19 mars

ENTREPOT POUR LA GRAISSE.—On peut admettre en entrepôt, dans une cave fraiche, 500 barillets de graisse, s'adresser à F. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 13 mars

CLOUS—1000 barillets clous de Boston en débarquement et en magasin, à vendre par J. B. FIELD, 73, rue Bienville. 16 mars

TRAITES sur New-York de 30 à 60 jours de vue—Traites sur Paris à 60 jours de vue, à vendre par CHEVREMONT & Co. 4 rue Royale.

DAVID FELT & Co. ont transporté leur magasin, rue de la Douane, près de l'encoignure Chartres, autrefois occupée par MM. S. W. Oakey & Co. 16 mars

ALCOHOL, TEREBENTHINE, &c.—15 barils alcohol Boston; 20 do. essence de térébenthine; 30 barils huile à tanneurs de Castine; 75 caisses moutarde de Londres; 100 caisses sirop de limon; 220 paniers bouteilles à Madère; 10 barils huile de Palmachritie; à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 19 mars

AVIS CONCERNANT LES TABACS.
LES magasins à tabac d'en bas sont maintenant ouverts et préparés pour la réception. Ce magasin sont à l'épreuve du feu et comme ils sont munis de vingt presses chaque boucaut peut être séparé du tabac avant l'inspection ce qui permettra de vérifier exactement la tare et le poids net. Avantage très grand pour le vendeur comme pour l'acheteur; par ce moyen chaque boucaut pourra être rapprété dans les boucauts; pour l'acheteur parce qu'il aura l'occasion de bien voir l'article acheté et de connaître les avaries de tout genre. Ces magasins étant situés sur le bord même du fleuve, il y aura une grande économie de frais de transport soit en déchargeant à bord des bâtiments, soit en chargeant à bord des batimens, sans compter qu'on n'aura aucun risque à courir du mauvais temps pendant le court trajet des magasins à bord et vice versa.
Par ordre des commissaires. DUGGAN, garde magasin. 10 m—26 3ps

CONSERVES ALIMENTAIRES DE J. COLIN, Nantes—150 caisses sardines à l'huile en boîtes, 1/2 et 1/4 boîtes;
20 do do au beurre do do;
60 do fruits assortis au jus.
50 do fraises au jus; 30 do petits pois;
10 do truffes; 3 do juliennes;
10 do haricots verts; 8 do cèpes à l'huile;
10 do fèves conservées;
10 do pâtés et gibiers truffés; 8 do sauce de tomates;
20 do jus de fruits au naturel;
Je sus: vire Zampa et à vendre à de bas prix par BLANCHARD, EIMER & CO., 26, rue Bienville. 19 mars

VIN, EAU DE VIE, &c.—60 barriques vin de Medoc Pauillac, 40 ditto dito St-Estèphe, 200 dito Bergasse, Bethford, Gaussest, 20 demi-pipes eau de vie, 45 quarts dito, 50 dito Madère Marseille, 4000 caisses vin de toutes les qualités, 6 balles amandes à coques tendres, à vendre en gros et en détail, par S. LATAPIE, Vieille Levée, No. 70. 16 mars

RIZ, CAFE &c.—A vendre en gros et en détail. 80 Tierçons riz de la Caroline, 175 Sacs café Havane, Java, Laguira, &c. 250 Caisses morue blanche, 200 Kets saumon, 350 Paniers huile d'olive, Flagnol, Fossel &c. 80 Barils vinaigre, 80 Dito. Maquereaux, 60 Fromages de Goshen. S. LATAPIE, Vieille Levée, No. 70. 16 mars

A VENDRE en débarquement du navire Bowditch, du Havre, par le soussigné - Indienne à meuble bleue chamoix et rouge; bordure pour rideaux; Jaconnas unis d'une seule couleur; Jaconnas fonds imprimés nouveaux dessins; cravattes jaconnas do. do., guinghams unie, coutils nouveaux dessins; châles filet à la main et imitation 7-4 6-4, 5-4 4-4 3-4; chales bernanie 6-4 5-4 4-4; filet en pièce à la main et imitation blanc et noir; gants, mitaines et gants mi-doigts à filet; voiles à filets noirs et blancs; voiles ba rège fonds brochés et unis; barège vert en pièces; pélerines et fichus à filet, linge de table pour serviettes, unis et damassés, chaussettes en fil écru et blanc; saucissons de Lyon et sardines à l'huile.
11 m B. LACOSTE, rue Royale, No. 103.

M. VICTOR DECAUX prévient ses amis qu'il vient de recevoir par le Leanor du Havre, un assortiment de marchandises pour la saison:
Coutils français, 200 blouses en toile grise;
30 douz. chemises de couleur, toile d'Alsace, 1re qualité;
30 douzaines chemises blanches,
20 douz. de corsets en coutil fil et coton,
20 douz. gants en fil d'Ecosse,
15 douz. gants à filet unis et à fleur,
Un joli choix de mouchoirs de baptiste brodés et unis,
30 douz. bas coton blancs, première qualité;
Lingerie pour enfans,
Rubans en satin no. 3, 4 et 12;
Rubans en taffetas no. 6;
Cols d'Ete pour hommes et autres articles.
V. DECAUX, Royale, no. 75, entre Bienville et Conti. 11mass

VINS DE BORDEAUX—50 barriques vin rouge Mouferand 15 do. do St. Estephe, 20 do do St. Emilion, 10 do do St. Julien de choix, 15 demi barriques vin blanc Haut Sauternes 400 caisses vins de diverses qualités, 50 do Lafitte et Chateau Margaux, 20 do cerises à l'eau de vie, 4 caisses prunes d'Ente et boites de ferblanc, 20 do liqueurs assorties, 15000 bouchons, courts, longs et à damejeannes, 30 paniers guignolet d'Anger, 25 boites saumon à l'huile, 40 do petits pois au beurre, 60 paniers vin de Champagne de qualité superieure, 30 do anisette fine, 10 caisses absynthe, 25 do Kirshwasser, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 10 m

AVIS IMPORTANT AUX PLANTEURS.
Machine à tailler les bardeaux, de Person. [illegible] de l'Alabama, appelle l'attention du public [illegible] cette invention nouvelle, dans la fabrication des bardeaux. La machine est simple et travaille à bon marché; deux hommes, l'un au levier, et l'autre à la pièce à débiter, suffisent pour produire environ 60 bardeaux parfaitement finis, par minute. [illegible] Le soussigné [illegible] tous les jours, à la fonderie de Messrs. Stuart, [illegible] Co., rue des Tchoupitoulas, vis-à-vis le marché Ste. Marie.
S'adresser, franc de port, à [illegible] KROHNERT, 16 mars—1m Hotel des Planteurs, Canal

[illegible] FOSDICK & [illegible] Camp. [illegible]

LAINE, CUIRS—100 balles laine, 1200 [illegible] en débarquement, à vendre par R. D. [illegible] Nouvelle Levée. 11 mars

TOILE d'emballage et Corde—[illegible] JUSTUS VAIRIN & Co. [illegible]

CHAPEAUX—15 caisses [illegible] BRIDGE & Co, 131, Magasins.

TRAITES sur New York, à vue, à courte vue, et à 30 jours de vue, à vendre par ANDREWS. 31 m

VIN DE MALAGA—[illegible] barriques, à vendre par VAN WYCK & Co, 36 Camp. 31 m

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] petits envol, à vendre par VAN WYCK & Co, 36 Camp. 31 m

PLOMB DE CHASSE—1000 sacs des numéros assortis à vendre par VAN WYCK & Co, 36 Camp. 31 m

CHEVROTINES de la manufacture de Young, à vendre par VAN WYCK & Co, 36 Camp. 31 m

PORC—800 barils porc mess, 100 de prime, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38 N. Levée. 31 m

CAFE—50 sacs café vert de la Havane, en débarquement de la goëlette [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 31 m

TRAITES sur New York, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 40 Bienville. 31 m

VINS de Bordeaux, à vendre par J. B. FIELD, 73 Bienville. 27 m

VIN DE MALAGA—200 quarts de barriques, à vendre par R. GRONING & Co.

HUILE de lin et d'olive, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 36, Camp. 27 mars

SIROP DE BATTERIE—En magasin et à vendre par J. N. CORDOZA, 14, Gravier. 27 mars

TETES DE COCHON—40 barils en bon état, à vendre par MAHARD & BRO. 38, Nlle-Levée. 27 mars

TOILES ET CORDES d'emballage à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

BLÉ—1200 boisseaux à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

TRAITES sur Londres, à vendre par CLASON & VLES, 44, Chartres. 26 mars

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. rue Natchez. 26 mars

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26, Bienville. 26 mars

BARRIQUES Permanentes—9 de grande dimmension en magasin et à vendre par F. H. GALLWEY, 6, Conti. 26m

PORC—150 barils mess à vendre en magasin par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 26m

MAIS—600 sacs à vendre en magasin par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 26 m

TABAC—6 boucauts, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 27 m

ARGENT de l'Ouest, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 26 m

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, Poydras. 26 mars

TRAITES SUR NEW-YORK, à 10 et 60 jours de vue à vendre par R. GRONING & Co. 26 mars

ALCOHOL—15 barils en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier.

MAGASINAGE à des prix modérés au No. 4, Nouvelle-Levée par D. VAUCOURT. 26 mars

GENIEVRE—75 barils de pays, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

AMANDES en coques à vendre par KIDDER & HEAD. 26m

PLOMB DE CHASSE—Un bel assortiment [illegible] VAN WYCK & Co. 35, Camp. 24 mars

CHEVROTINES de dimensions assorties, à vendre par VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp. 24 mars

MELASSE—40,000 gallons à vendre par R. BRUGIER. 24 mars

SUCRE—4000 boucauts de sucre à vendre par R. BRUGIER. 24 mars

TOILE A VOILE—10 balles à vendre en magasin par JUSTUS VAIRIN & Co. 26, Poydras.

MAIS en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville.

VIN de Château Calon en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville. 24 m

BONNETTERIE anglaise et allemande, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville. 24

VIN DE MALAGA—40 futailles, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, [illegible] 24 m

TRAITES sur Philadelphie à vue pour [illegible] ADAMS HARTWELL & Co, 36, Poydras. 24 m

FARINE—1600 barils, en débarquement à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 24 mars

TABAC—30 boucauts en magasin, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 rue Gravier.

VINS DU RHIN, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 24 mars

SAUMONS de plomb—800 en magasin, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville. 24 mars

BEURRE DE GOSHEN—Un petit lot, à bas prix VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp. 24 mars

PLOMB A TIRER—Un grand assortiment en magasin, par VAN WYCK & Co. 35, Camp.

BILLETS du Kentucky et Illinois—$3,000, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26, Poydras.

GENIEVRE de Hollande et Vin de Malaga doux, à vendre par R. GRONING & Co. 24 mars

PORC ET GRAISSE, en débarquement, à vendre par R. GRONING & Co.

FARINE—1000 barils en débarquement, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 13 mars

WHISKEY—40 barils en débarquement, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 13 mars

HUILE—Pressée en hiver et en automne. W. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp. 13 mars

FROMENT—6000 boisseaux, qualité supérieure. W. S. BROWN, 26, Gravier. 13 mars

EAU-DE-VIE de Champagne—10 demi pipes, qualité supérieure P. H. GALLWEY, 6 Conti, 16 mars

RUM DE LA JAMAIQUE—10 boucauts, à vendre par N. D. CHAMBERLIN. 16 mars

COUTIL—30 balles, en magasin et à vendre par STETSON & AVERY, 26, Gravier. 16 mars

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co. 35, Camp. 16 mars

MAQUEREAUX—Quelques barils no. 2, à vendre par J. A. ASHBRIDGE, 65, Commune. 16 mars

PLATRE—300 barils plâtre de Paris, G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 17 mars

CHAUX—1250 barils chaux de Thomaston, G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 17 mars

PORC—160 barils Porc Prime, J. B. FIELD, 73, rue Bienville. 17 mars

CAFE RIO—d'importation directe, GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 17m

CHANDELLES—60 caisses spermaceti à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp. 17 mars

TRAITES sur New-York, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61 Commune.

RIZ—100 tierçons, première qualité, à vendre par J. BARELLI & Co, 61 Commune. 20 mars

PLOMB—1500 saumons; 50 caisses plomb, en barres, 16 mars GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier.

PLOMB—150 saumons du Missouri, 16 mars BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue Chartres. 16 mars

CAFE—300 sacs vert Havane, en magasin, à vendre par M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 16 mars

SUCRE—47 caisses blanc Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 16mars

BŒUF—50 barils et 50 demi-barils mess à l'inspection à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée. 16 mars

FARINE—1400 barils en débarquement à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée. 16 mars

HUILE de Spermaceti pressée en hiver, en magasin, par WILLIAM S. BROWN, 26, Gravier. 16 mars

SEL—[illegible] sacs de bonne qualité, à vendre par ALEX. PARK, 91, Commune. 14 mars

GRAND assortiment d'articles de Rogers, à vendre par NORMANN STEEL & Co, 14, Camp.

TOILE d'Irlande—[illegible] en magasin par HAGEDORN & CRAMER, 30, Bienville. 14 mars

MOUCHOIRS imitation madras, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30, Bienville. 14 mars

SAVON DE WINDSOR—200 caisses véritable Windsor, à vendre par DAVID FELT & Co., 24, Chartres.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. [illegible]

TRAITES SUR MARSEILLE, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. [illegible] Bienville. 12 m

WHISKEY—300 barils whiskey [illegible] LANDIS & Co. 12 mars

FARINE—1000 barils à bord, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 13 mars

WHISKEY—200 barils rectifié, à vendre en magasin, par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 13 mars

CAFE DE RIO de première qualité, en magasin, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 13 mars

BILLETS de l'Indiana, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras. 13 mars

CORDE—60 rouleaux corde du Nord, à vendre par FOSDICK & BRO., 70, Camp. 13 mars

HARENG—300 barils de Menhadden, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 13 mars

CAFE—100 sacs Havane vert, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 13 mars

POIVRE—de qualité prime, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 7 mars

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par J. A. BARELLI & Co., 61 Commune. 7 m

COUVERTURES Françaises 3 points en débarquement et à vendre par J. F. BONNET, 3, Royale, 7 mars

HUILE DE PLAGNOL—600 paniers assortis à vendre par J. P. BONNET, 3, rue Royale, 7 mars

FARINE.—300 barils en bon état, à être expédiés, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 7 mars

INDIGO.—15 surons d'indigo en magasine et à vendre par CHASS. S. HARRISON & Co. 24, Poydras. 7 mars

MOUTARDE DE LONDRES—100 caisses à vendre par CHS J. HARRISON, 24 Poydras.

CHANGE sur Londres, à vendre par SCHMIDT & Co. 66 Bienville. 7mars

CIMENT ROMAIN—100 barils en magasin et à vendre par S. HEATH & Co, 95, Camp. 6 mars

CHANGE sur la Havane, à vendre par R. GRONING & Co.

CHANGE sur Londres à vendre par CLASON & VLES, 44 Chartres.

TRAITES sur New York à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 6 mars

FARINE—[illegible] barils en bon état à bord, à vendre [illegible] & Co. 14 rue Poydras.

WHISKEY—[illegible] whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par J. LANDIS & Co. 14 Poydras, 6m.

LARD—[illegible] de Cincinnati), à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

AMANDES—[illegible] en débarquement du navire Shakspeare, à vendre par HENRY TETE, 13 Conti.

MANDATS sur New-York, à vendre par ANDREWS & [illegible] 50, Camp.

ALCOOL—5 barils, en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue du Canal. 2 mars

BŒUF FUME—2 [illegible] à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier. 19 m

RAISINS en demi boîtes, à vendre par J. A. BARELLI & CO. 19 mars

BRIQUETS A FRICTION—25 grosses, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 11, rue du Canal. 19 mars

BOTTES, Souliers, Br. [illegible] à vendre par FROST & Co, Douane. 21 mars

CHAPEAUX de feutre et de [illegible] assorties, à vendre par FROST & Co. 8, Douane.

FROMENT—50 barils beau froment rouge du Missouri, à vendre par J. A. MERRITT & Co. 53, Camp. 21 mars

CHANGE sur New-York à un jour de vue, à vendre par CHEVREMONT & Co, 4, rue Royale. 21 mars

CLOUS—600 barils [illegible] à vendre par [illegible] HARRISON & Co, 24 Poydras. 21m

AMANDES CASSEES—[illegible] caisses de [illegible] à vendre par KIDDER & HEAD, 4, Camp.

JAMBONS DE W[illegible] de qualité supérieure, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville.

CAFE ET TABAC—1,400 sacs Havane prime, en débarquement [illegible] R. GRONING & Co. 27 m

PIANOS—[illegible] HERBAULT FRERES 73 Bienville.

[illegible] ALBERT, No. 35, St. Louis.

[illegible] BROTHER, 38 N. Levée.

ESPRIT DE [illegible] barils de Boston en [illegible] JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune et Tchoupitoulas.

TRAITES sur l'Angleterre, [illegible] HOLT & BOWDITCH, 22, rue des Magasins.

CAFE—111 sacs de café vert prime de la Havane, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune. 26 mars

RUM—30 barils et 20 [illegible] rum de la Nlle-Angleterre, à vendre par [illegible] J. A. BARELLI & Co. 61, Commune.

SUCRE ET MELASSE—[illegible] boucauts sucre et environ [illegible] WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez.

ENFEODS—[illegible] à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres.

HOCK et CHAMPAGNE mousseux, des marques les plus connues à vendre par R. GRONING & Co.

HOCK MOUSSEUX—40 caisses de qualité supérieure à vendre par VAN WYCK & co., 35, Camp.

CHAUX—1000 barriques de chaux en bon état, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 31 mars

COULEURS EN TABLETTES—Un bel assortiment récemment reçu, à vendre par boites ou en tablettes, par NORMAN STEEL & Co, 14, Camp. 26 mars

EAU-DE-VIE de Champagne—10 1/2 pipes de qualité supérieure, en magasin et à vendre par P. H. GALWEY, 6, rue Conti. 26 mars

MADERE DES INDES—41 caisses de qualité supérieure, en magasin et à vendre par P. H. GALWEY, No. 6, rue Conti. 26 mars

FRUITS conservés dans leur jus, récemment reçus et à vendre par LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale et Douane. 26 mars

CIRAGE—75 grosses en pâte qualité supérieure, des manufactures de Diendil & Bell, à vendre par FROST & Co. 8, Douane. 14 mars

FARINE.—600 barils en débarquement de chaland à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, rue de la Nouvelle-Levée. 30 mars

WHISKEY.—100 barils whiskey rectifié de Cincinnati, récemment reçu et à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nlle.-Levée. 30 mars

BŒUF.—53 barils bœuf mess et prime en débarquement du steamer Mediator, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nlle.-Levée. 30 mars

PORC.—300 barils porc mess—100 do M. O. prime à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, rue de la Nlle-Levée. 30 mars

LARD.—30 barriques lard, épaules, en magasin et à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, rue de la Nlle.-Levée. 30 mars

2000 DOLLARS du Kentucky et de l'Illinois à vendre par MAHARD ET BROTHER, 38, rue de la Nlle-Levée. 30 mars

HARENGS—150 barils no. 1. en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp. 30 mars

FARINE—400 barils farine superfine, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp. 30 mars

SEL—944 sacs sel gros de Liverpool, à bord du trois-mâts Nonantum, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp. 30 mars

SUCRE—[illegible] boucauts de qualité prime, en débarquement et à vendre par P. H. GALLWEY, 6, rue Conti.

[illegible] barillets saindoux en feuilles, à vendre par J. VAIRIN & CO., 26, rue Poydras.

SAINDOUX—300 [illegible] et épaules de l'Ouest en boucauts, et en vente par J. VAIRIN & CO., 26, rue Poydras. 30 mars

LARD—[illegible]

WHISKEY COMMUN—60 barils, preuve élevée, à vendre par J. VAIRIN & CO., 26, rue Poydras.

TRAITES SUR N.-YORK ET PHILADELPHIE à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 30 m

TOILE DE L'INDE—60 balles toile pesante de 47 pouces en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50 r. du Camp.

SEL—[illegible] sacs gros de Liverpool, en débarquement, à vendre par ALEX. PARK, 91, Commune.

SEL [illegible] ALEX. PARK, 91, Commune.

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & CO., 26, rue Bienville. 24 mars

LAINE Mexicaine, à vendre par J. T. LAGUERENNE & CO, 67, Tchoupitoulas. 24 mars

TRAITES SUR NEW-YORK à 3 jours de vue, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26 Bienville.

THE—Young Hyson et thé Orange Pecco en 1/2 coffres et boîtes en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 20 m

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—36 caisses en débarquement du navire Kentucky, à vendre par R. O. HOBBS, 15, rue de la Douane. 20 mars

VIN ROUGE en bordelaises, quarts de pipes et damejeannes, à vendre par KIDDER & HEAD. 20 mars

COUTILS EN FIL de fantaisie—Quelques caisses d'un genre nouveau, récemment reçues et à vendre par WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane. 20 mars

TOILE DE HOLLANDE ECRUE 3/4 fine et grossière, à vendre par WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane. 20 mars

TOILE D'IRLANDE 4/4 en pièces et 1/2 pièces, à vendre par WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane. 20 mars

ARGENT de l'Illinois, à vendre par WIGGINS & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 26 mars

GRAISSE—80 barils graisse en feuilles, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, rue Gravier. 24 mars

AVOINE ET FARINE—125 sacs avoine et 300 barils farine, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 26 Gravier. 24 mars

CUIRS—81 reçus par la goëlette Ann de Tampico, à vendre par CLOSON & VLES, 44 Chartres. 24 mars

CHAPEAUX DE LINNER—10 caisses convenables pour les habitations, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 24 mars

DALLES—Un lot de dalles du Yorkshire, en débarquement de PORMELL de Liverpool, à vendre par J. HEATH & Co, 95, rue du Camp. 20 mars

DEMANDE—On demande à acheter $4,000 en or américain ou Souverains. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 28 mars

PLOMB—40 barils de Youls patenté, en dimensions assorties, à vendre par VAN WYCK & Co. 35, Camp. 28 mars

TRAITES sur Boston, mandats sur Boston, à vue, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 28 mars

SEL—1000 sacs sel de Liverpool, à bord du navire Ducalion, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 28 mars

MAQUEREAUX—Quelques barils et demi de reçus par la goëlette D. Otwood, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 31 m

MADERE DE L'INDE—41 caisses de qualité supérieure à vendre par P. H. GALLWEY, 6 rue Conti. 31 m

JAMBONS de Westphalie de qualité supérieure, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville. 31 mars

MOULINS A COTON de la marque de l'Aigle et de différentes grandeurs à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier. 30 mars

COTONNADE DE LOWELL—100 balles [illegible] en débarquement du trois mâts Franklin [illegible] ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins. 30 mars

MORUES—60 caisses et 6 tambours morues en débarquement du navire Franklin, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasin.

A VENDRE—La carcasse du bateau à vapeur WAR REN. Pour le prix et les conditions, s'adresser à bord du bateau à vapeur Columbus. 24 mars

HARENGS en saumure et autres poissons en barils, à vendre par EDWARD SPRAGUE, rue de la Douane. 24 mars

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 24 mars

HARICOTS—25 barils haricots blancs en débarquement du steamer Gen. Pratt, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 24 mars

FARINE—300 barils superfine en débarquement à vendre par J. VAIRIN [illegible]

SEL—1400 sacs sel de Liverpool à bord du [illegible] Ford, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue [illegible]

BEURRE et Fromage de Goshen—10 frequins beurre et 5 futailles fromage, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

JERSEY pour Nègres—50 balles à vendre en magasin par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 24 mars

COTONS—300 balles pour draps, des manufactures de Lawrence & co., 37 pouces de largeur, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane. 24 mars

PLUMES D'ACIER—Assortiment de plumes de Guillot, à vendre par NORMAN, STILL & CO., 14, rue du Camp.

SUCRE BLANC de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 24 mars

CIGARRES—Regalias, impériales, canones, trabucos, &c. des meilleures marques, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 24 mars

ALE—50 barils double ale de Dawson, marque X, à vendre par N. F. COMLY, 97, rue du Camp. 24 mars

INDIENNES—Grand assortiment, des manufactures américaines: mouchoirs Madras, schalls, &c., à vendre par N. F. COMLY, 97, rue du Camp. 24 mars

PORC—102 barils désossés, en débarquement à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras. 24 m

WHISKEY—150 barils commun, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras. 24 m

TRAITES sur New York de 5 à 30 jours de vue, de [illegible] Paris à 60 do do, à vendre par LARUE & PREVOST, 6 Royale, maison Musson. 20 m—3

10 BARRIQUES poils pour plâtre, en débarquement et à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO., 66, rue du Camp. 26 mars

BŒUF—50 Demi-barils Mess inspectés récemment, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras. 24 m

BEURRE—80 kegs 1re. qualité, en débarquement du steamer Persian, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras. 24 m

SACS DE PITRE,—10000 de grandes dimensions, à bas prix, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 24 mars

POIVRE NOIR.—300 sacs poivre noir de Sumatra, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 24 mars

SUCRE DE LA HAVANE—36 caisses sucre blanc, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 24 mars

MEULES—500 meules à repasser, de la Nouvelle Ecosse, à vendre par M. A. NORCROSS & CO, 68, rue du Camp. 24 mars

SAUMON—En quarteauts et demi-quarteauts, à vendre par H. A. NORCROSS & CO, 68, Camp.

WHISKEY—50 barils en débarquement du steamer Ohio Belle, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 24 mars

SACS DE PITRE de différentes dimensions, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 26 Camp.

CLOUS—Dimensions assorties, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER.

CAFE DE LA HAVANE—Fin vert, de Rio [illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 40, rue Bienville.

[illegible] 10 barils, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, rue Gravier. 24 mars

NOIX MUSCADES—15 barils première qualité, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier.

RIZ—300 tierçons à vendre en magasin, par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 24 mars

ON demande de l'argent de l'Alabama, ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 27 mars

PAPIER—4 caisses contenant 24 rames de papier à lettres chacune, et 7 caisses contenant chacune 20 rames de papier à l'usage des notaires, des avocats, etc. à vendre par HERBAULT FRERES, 73 Bienville. 27 m

FARINE de Maïs—20 barils en magasin et à vendre pour clore une consignation, par T. LAWRENCE, 29 et 30 Nlle Levée. 26 mars

LARD ET POIVRE—[illegible] barriques jambons, plats côtés et épaules; 200 sacs poivre noir à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

EN DEBARQUEMENT—15 caissons coton sur bobines 1re qualité, 5 do cotonnade pour pantalons d'été, 1 balle fil d'épreuve pour dito, à vendre par KENNEDY DUBEL & Co, 63 Toulouse.

FERBLANTERIE—[illegible] et 6 caisses fer, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier.

[illegible] D. VAUCOURT, 4, Nouvelle Levée.

AVIS LEGAUX.

Jean Jacques Haydel vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Jeudi, 19 mars 1840—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—No. 17,441—Sur motion de M. Pierre Soulé, avocat pour le syndic dans cette affaire, et sur information donnée à la Cour, que Zénon Cavelier, un des dits syndics, se trouve obligé, pour cause de mauvaise santé, à résigner le syndicat; il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le 14 avril prochain, à 10 heures du matin, afin d'y nommer un autre syndic en place du dit Zénon Cavelier, ou autrement autoriser les deux qui restent en fonctions à exercer les pouvoirs qui ont été accordés lors de l'assemblée où les trois syndics ont été nommés.
Extrait des minutes.
14 mars—17 D. BYRNE, Dép. Greffier.

COUR DE COMMERCE—No. 2,861—Léopold Jeannet contre les créanciers de l'ancienne société existant sous la raison de A. Mauria & Co, de laquelle il faisait partie—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue par devant Jules Mossy notaire public, le jeudi, 30 avril prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues pour les créanciers mentionnés dans la cédule.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, 26 mars 1840.
26 mars—3 en 10j R. GARDERE, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nlle-Orléans—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge—26 mars 1840—No. 12,566—Leufroy Trasimon Landry contre ses créanciers et les créanciers de L. T. Landry et Co. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de L. T. Landry & Co. Il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de [illegible] Turgeau, not. pub. le lundi 27 avril 1840 pour délibérer sur les affaires des insolvables, et en même temps toutes poursuites judiciaires exercées contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que S. Segaux, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier.
Nouvelle-Orléans, le 26 mars 1840.
ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans—No. 11,961—Lawrence & Legendre contre leurs créanciers—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge, le 7 mars 1840—Il est ordonné par la Cour que les créanciers des insolvables, s'assemblent dans l'étude de F. Grima, notaire public, le vendredi 10e jour d'avril 1840, pour là étant, nommer un syndic en remplacement de J. M. Habotson, démissionnaire.
Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mars 1840.
10 m—3 en 30j ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 12,576—Pierce Shannon & Brothers vs. leurs créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—le 21 mars 1840—La cession de biens tant acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers des insolvables, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits insolvables ait lieu à l'office de M. H. B. Cenas, notaire public, le 24e. jour d'Avril prochain, (1840) à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit insolvable, et il est de plus ordonné que M. A. K. Josephs, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et en même temps que toutes actions contre leurs personnes et ses propriétés soient arrêtées—Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nlle.-Orléans, 21 mars 1840.
23 m—3 ARMANT PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—26 mars 1840.
No. 12591—Paulin Lacosse contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de Pollock, notaire public, le jeudi 7 avril prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés, sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier.
N. Orléans, le 26 mars 1840.
27 mars—3 ARMD. PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 10,005—Bass & Hawthorn contre leurs créanciers—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers sera tenue dans l'étude de William Christy, notaire public, mercredi, le 29 avril prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues; et John R. Thelen est nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès.
Témoin l'honorable A. N. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 25me jour de mars 1840.
D. BYRNE, Député Greffier.
27 mars—8 jps

COUR DE DISTRICT—Hypolite Tricou contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera tenue pardevant Charles Boudousquié notaire public, samedi le 4 avril prochain, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire. En même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
2 mars 1840. Signé A. M. BUCHANAN, Juge.
Cour de District—Pour copie conforme—Bureau du greffier le 5 mars 1840. D. BYRNE, 30 mars—30,15, 29 avril Dep. Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire. Vendredi le 27 mars 1840—Témoin l'honorable A. M. Buchanan Juge—No. 18954.—Hypolite Tricou contre ses créanciers—Il est résolu que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire ordonnée comme devant avoir lieu pardevant C. Boudousquié notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, le 4 avril prochain soit renvoyée et sera tenue le 29 du même mois pardevant ledit notaire: et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
D. BYRNE, 30 mars—3f, 30m., 15, 29 av. Dep Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—No. 18912, Cary [illegible] contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu pardevant W. Y. Lewis notaire, samedi, 18 avril prochain, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable. G. Roselius, est nommé pour représenter les créanciers absents. Dans cet intervalle, ordonné que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient arrêtées. Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, le 12 mars, 1840. D. BYRNE, député greffier.
17m—10 3ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—[illegible] Meige, contre ses créanciers—[illegible] mars 1840—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Et il est ordonné par la cour qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu devant M. Larreque Turgeau, notaire public, le [illegible] dixième jour d'avril [illegible] à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en outre que toutes actions judiciaires soient suspendues contre sa personne et ses propriétés de la part des créanciers mentionnés dans la cédule. Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite cour, ce 16 mars, 1840.
JOHN L. LEWIS, [illegible]

[illegible] Alexandre Hallam vs. ses créanciers. COUR DE COMMERCE.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue devant H. B. Cenas, notaire public, le 25e. jour d'Avril 1840, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps que toutes les poursuites judiciaires soient suspendues contre sa personne et ses propriétés de la part des créanciers dénommés dans la cédule et que H. Kennicot soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1840.
Signé C. WATTS, Juge.
Bureau du Greffier, ce 19 mars 1840.
Copie conforme, R. GARDERE, 21 mars Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Jeudi le 19me jour de mars 1840.—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 18,319.—J. A. [illegible] contre ses créanciers—Sur motion de Mr. C. N. Deleon, avocat de Mr. H. Boulet, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enregistrement du tableau de distribution et les fonds entre ses mains; il est ordonné par la Cour que toutes personnes y intéressées déduisent, sous dix jours après la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.
Extrait des minutes.
24 mars—3 en 10j D. BYRNE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle.-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—21 mars 1840.—No. 12,577—Etienne Carraby vs. ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers—Il est ordonné que lesdits créanciers s'assemblent au bureau de L. T. Caire, not. pub., lundi, le sixième jour d'avril 1840, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable; en attendant, toute poursuite judiciaire contre sa personne ou ses propriétés, est suspendue.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier—Nlle.-Orléans, 21 mars 1840.
23 m ARMANT PITOT, Greffier.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 2,866—John McDonnell contre ses créanciers et les créanciers de Gloyd & McDonnell et ceux de McDonnell & Waterman—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ainsi que de ceux de Gloyd & McDonnell et de McDonnell & Waterman sera tenue en l'étude de H. B. Cenas, not. public, le samedi 11 avril 1840 à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire. En attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues quant aux créanciers mentionnés sur le bilan.
9 mars 1840. (Signé) C. WATTS, juge.
Pour copie conforme, R. GARDERE, dep. greffier. 11mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Samedi 21 Mars 1840. Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge.—No. 15002—S. Saisman contre ses créanciers.—Sur motion de Mr. Henry Lockett, avocat de Frédérick Frey, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enregistrement du tableau provisoire de distribution dans ce procès, il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable, et tous ceux qui y sont intéressés, aient à montrer, sous dix jours qui suivront la publication de cet ordre, s'ils en ont, pour lesquels le dit tableau ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués conformément à ce tableau. Extrait des minutes.
25 mars—3 10j D. BYRNE, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District, du Premier District Judiciaire.—No. 18669—William Leamey contre ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés, et qu'il soit de comparaître en pleine Cour, le samedi 25 avril prochain, à 10 heures du matin, pour y déduire les motifs, s'ils en ont, pour lesquels le dit pétitionnaire ne jouirait pas du bénéfice des lois faites pour le secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. Mr. R. B. Wills est nommé pour représenter les créanciers absents dans le procès—Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, le 24 mars 1840.
D. BYRNE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 12000—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—20 mars 1840—No. 11,642—[illegible] Chester vs. ses créanciers—Sur lecture et enregistrement d'un tableau de distribution dans ce procès, il est ordonné par la cour que toutes les personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le dit tableau ne serait pas homologué, les deniers distribués conformément à ses dispositions et le syndic déchargé.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, N. Orléans, 30 mars 1840.
31 mars—3 A. PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Mardi 17 Mars 1840—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—No. 18,358—Marcellin Michel vs. ses créanciers.—Après lecture et enregistrement d'une pétition supplémentaire présentée dans cette affaire, la Cour considérant que les avis appelant les créanciers du pétitionnaire en pleine Cour, n'ont pas été régulièrement publiés, il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable soient notifiés de se présenter en pleine Cour, Mardi le 14 Avril prochain, à 10 heures A. M., afin de déduire les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas admis au bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation.
26 mars—28, 1, 4, 13 J. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—30 mars 1840—Numéro, 12604—John D. Bein, contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de Wm. Christy, not. public, le lundi 13 avril 1840, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour—Bureau du greffier.
Nouvelle Orléans, 30 mars 1840.
31 mars—3f ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District Judiciaire—No. 18952—John McVitte vs. ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire, soient notifiés d'après la loi, de comparaître en pleine Cour le Samedi 11 avril 1840, à 10 heures A. M. pour déduire les raisons pour lesquelles ledit pétitionnaire ne jouirait pas du bénéfice des lois faites en faveur des débiteurs insolvables sous détention—Présent l'honorable A. M. Buchanan, Juge de ladite Cour, ce 17 mars 1840.
D. BYRNE, Député Greffier.
18 mars—3ps.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—3 mars 1840—No. 12515—François Maneret contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de Jh. Cavillier, not. pub. Landi, le 6 avril 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et en même temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier—Nouvelle-Orléans, le 3 mars 1840.
mars—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 18,909—W. L. Robinson contre ses créanciers et les créanciers de Bogart & Robinson.—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, mercredi 15 avril 1840, à 10 heures A. M. afin d'entrer en délibération sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés soient arrêtées. Il est de plus ordonné que George K. [illegible] gers soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. [illegible] Buchanan, juge de ladite Cour, ce 11e jour de [illegible]
12 mars—3 D. BYRNE, Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 12,567—La B[illegible] contre Jean Materre, [illegible] cession [illegible] Présent l'honorable Charles Maurian, juge—18 mars 1840—Qu'il soit tenu un ordre général de requête dans cette affaire, qu'une assemblée des créanciers de J. Materre ait lieu dans l'office de A. Mazureau, notaire public, le mardi 21 ème. jour d'avril 1840, pour là étant nommer un ou plusieurs syndics pour administrer les propriétés du défendeur; et qu'en même temps toutes actions contre sa personne et ses propriétés soient arrêtées. Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 18 mars 1840.
19 mars—3 ARMAND PITOT, greffier.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu James Hand.—Vente par le Register des Testaments—Mardi, sept avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, la négresse esclave Mary, âgée d'environ vingt-cinq ans.
Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testam.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. [illegible] Mares, not. pub.

SUCCESSION DE FEU JEAN BABIN
Vente par le Register des Testaments.
JEUDI, vingt trois avril 1840, à UNE HEURE DE L'APRES MIDI, en vertu d'un ordre de cour de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:
L'ILET No. 86, contenant vingt-quatre lots de terre, chaque lot mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
L'ILET No. 11, contenant 12 lots de terre chaque lot mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
Conditions: comptant. W F C DUPLESSIS, Register des [illegible]
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Cuvillier, not. pub. 5 mars

SUCCESSION de feu Louise [illegible] épouse décédée de Louis [illegible]—Vente par le Register des Testaments—Samedi, quatre avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivants, savoir:
FELONISE, mulâtresse créole, de 37 ans, parfait sujet [illegible] ses deux enfants LEON, quarteron de trois ans, et LEONTINE, quarteronne d'un an.
ROSA, fille de Felonise, quarteronne de 11 ans, bonne domestique, en apprentissage comme couturière depuis trois ans.
CORA, fille de Felonise, quarteronne de plus de dix ans.
ARSENE, griffonne créole, de 19 ans. bonne domestique [illegible]
VICTOR, mulâtre de 8 ans.
Conditions: Un quart comptant et la balance à [illegible] mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du [illegible] et hypothèque spéciale [illegible]
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acheteurs, seront passés pardevant C. V. Foulon, notaire public. 2 mars

SUCCESSION de feu William Pickett, f. c. m.—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, vingt-cinq avril 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 mars 1840, il sera vendu à l'encan dans la Salle des Bains, qui se trouve dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues des Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves ci-après nommés, savoir:
1o. Une mulâtresse nommée Lydia, âgée d'environ 32 ans, maladive.
2o. Davis, nègre âgé d'environ 65 ans.
Conditions—Un quart comptant, un quart à 60 jours, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Tureaud, not. pub. m 23

LES soussignés offrent de vendre à prix modérés, dans leurs magasins rue Toulouse, No. 10: Un grand assortiment de Vins rouges de Bordeaux, ordinaires et vieux en barriques et en caisses, de divers crûs et années, provenant des derniers arrivages; des Eaux de vie vieilles, première marque.
Ils préviennent leurs amis qu'ils ont le dépôt des principaux crûs, grands vins de Médoc en barriques et en caisses. (28 mars) R. A. LEFEBVRE & Co

A VENDRE dans les magasins des soussignés: 400 caisses cérises à l'eau-de-vie marque Badin frères, 100 paniers de 12 bouteilles Guignolet, ire. marque, 100 caisses Absynthe Suisse, 100 caisses Kirsch ou Wasser de la forêt noire. Un assortiment de liqueurs et sirops de toutes les qualités. R. A. LEFEBVRE & Co, 10, rue Toulouse. 28 m

TRAITES sur New-York, de 5 à 30 jours de vue, do sur Paris, [illegible] à vendre par LARUE & PREVOST, 6 rue Royale. 30 mars—27

MARCHANDISES au Drawback; consistant en satins blancs et teints, draps légers et casimirs, impériales de 30 pouces, de qualités convenables pour les marchés du Mexique, à vendre en quantités par CHARLES CLEGG, 43, Royale.

SEL—2700 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement, à vendre en quantités convenables aux acheteurs par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins. 30 mars

SEL—3000 sacs de 2 boisseaux chaque, [illegible] des Turques, à vendre en quantités convenables aux acheteurs par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins. 30 mars

LE soussigné négociant de sel, est constamment approvisionné de sel fin et gros de Liverpool, des îles Turques, qu'il offre à vendre en quantités convenables aux acheteurs par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins. 30 mars

WIGGIN & DAVENPORT, rue Gravier No. 25, offrent à vendre: HUILE—500 gallons huile d'hiver—5000 gallons do. do. d'automne—[illegible] huile blanche de baleine. CLOUS—[illegible] de Boston assortis. SAVON—[illegible] PAPIER—400 rames papier à enveloppe, double et simple. MORUES—200 caisses. TOILE à draps de lit—100 balles écrue. 30 mars

$100 DE RECOMPENSE
Le mulâtre JULES, âgé de 24 ans, taille de cinq pieds quatre pouces environ; gros et fortement constitué, cheveux très noirs et lisses; la barbe et les favoris, s'il ne les a pas coupés, très forts. Jules est marron. [illegible] France, [illegible] il lit un peu lire et écrire, il se faisait appeler d'abord [illegible] François, croyant par là, s'identifier avec un extrait de baptême, qu'il prétend concerner un jeune mulâtre de ce nom, [illegible] Jules est parti marron le mardi 24 mars après avoir enlevé [illegible] quelques [illegible] F. LABROUCHE DUSIN, Vieille Levée, No. 158. 30 mars—3

PANTALONS de lasting [illegible] Les soussignés [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD.
Propriété de valeur.
IL sera vendu à l'encan, le mardi, 7 avril prochain, à midi, à l'Arcade [illegible] de terre de valeur [illegible] situés à quelque distance du centre des affaires. La situation des [illegible] est saine, élevée [illegible] et l'air sain, [illegible]
Le lot de terre borné par les rues Hercules, Dryade, Clio et Erato, se composant de 24 lots [illegible] [illegible] 112 pieds de profondeur; [illegible] offrant les plus grandes chances de location—Les conditions de paiement seront très libérales.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés, avec hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. Tous les billets [illegible] à raison de dix pour cent par an, intérêt à l'époque du retour à en prolonger le terme.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks not. public, au frais de l'acquéreur.
Possession des lots sera donnée au 1er juin. Le plan peut être vu à l'Arcade. 27 m

Vente de syndic.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu jeudi, 9 avril à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues de Camp et Gravier, d'ordre des syndics de la faillite de George Armstrong, les meubles, consistant en chaises, tables, bois de lits, [illegible] Bruxelles, bureaux, armoires, secrétaires, lavabos, [illegible] sophas, miroirs, matelas, [illegible] linge de lit et de table, verres, rideaux, porcelaine, cuillers, fourchettes, [illegible] sucre et huiliers, &c. &c. en argent; ainsi que les ustensiles de cuisine, boissons de la barre, vins et liqueurs, presque neuf et très convenable pour toute personne [illegible] un hôtel.
Conditions—Pour les meubles, &c. comptant, [illegible] à la vente.

PROPRIETES AU FAUBOURG TREME.
Compagnie des Architectes du 3ème District de la Nelle.-Orléans.
PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu jeudi, 9 avril prochain, à midi, [illegible] de la Cité, (salle des bains), les propriétés décrites conformément au plan dressé par L. [illegible]
1o Sept maisons et dépendances en briques [illegible] en l'ilet désigné par le No. 76 et compris entre les rues Claiborne, Ste Anne, Derbigny et Dumaine. Les maisons sont divisées chacune en 4 appartements [illegible] 2 chambres dans les mansardes, cabinets, [illegible] Les cuisines sont à étages, divisées en [illegible] Ces 7 maisons sont construites sur les terrains ci-après [illegible] vendues dans l'ordre suivant:
Maison et terrain no. 6, formant l'encoignure [illegible] Dumaine, mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur 96 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.
Conditions 1/10 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.
Maison et terrain No. 7, faisant face à la rue Claiborne, attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.
Maisons et terrains No. 8 faisant face à la rue Claiborne, attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.
Conditions pour chaque propriété ci-dessus 1/10 comptant, $277,50 payable le 5 février, 1841, $277,50 le 5 février 1842 et la balance à 6, 12 et 18 mois.
Maison et terrain No. 21 faisant face à la rue Ste. Anne, entre Claiborne et Derbigny, 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face sur 94 pieds 11 pouces 8 lignes de profondeur.
Maison et terrain No. 20 faisant face à la rue Ste. Anne, attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.
Maison et terrain No. 1 formant l'encoignure des rues Dumaine et Derbigny, mesurant 31 pieds 11 pieds 8 lignes de face à la rue Dumaine sur 94 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Conditions: 1/10 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.
Maison et terrain No. 2, faisant face rue Dumaine attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.
Conditions 1/10 comptant $277,50 payable, 5 février 1841, $277,50 le 5 février 1842 et la balance à 6, 12 et 18 mois.
[illegible] terrains ci-après faisant partie de l'îlet No. 76, compris entre les rues Claiborne, Orléans, Derbigny et Ste. Anne.
[illegible] terrains Nos. 7 et 10 faisant face à la rue d'Orléans, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face sur 78 pieds [illegible] de profondeur.
Conditions pour chaque terrain $277 50 payable le 5 février 1841, $277 50 le 5 février 1842 et la balance à 6, et 12 mois.
[illegible] lots Nos. 13, et 14, faisant face à la rue Claiborne, entre Ste. Anne et Orléans, mesurant chaque 30 pieds 3 pouces [illegible] sur 96 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.
Conditions pour chaque terrain $[illegible] payable le 5 février 1841, [illegible] février 1842 et la balance à 6 et 12 mois.
[illegible] terre faisant face à la rue Claiborne, entre Dumaine et St. Philippe, désigné par No. 4 dudit îlet. [illegible] mesure au pied Français, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur [illegible] lignes parallèles, et 26 pieds 8 pouces sur la ligne [illegible]
[illegible] de terre attenant au précédent, faisant face à la rue [illegible] entre les rues Dumaine et St. Philippe, [illegible] du dit îlet. Ledit lot mesure au pied [illegible] pieds de face à ladite rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions $621 43 payable le 9 avril 1845 sur chaque terrain et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.
Tous les billets fournis en paiement devront être endossés à la satisfaction du président de la Compagnie des Architectes et porter hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; et en cas de non paiement d'aucun des billets à l'échéance ils porteront intérêt à 10 p. 0/0 l'an.
Actes de vente pardevant T. Tureaud, notaire, aux frais des acquéreurs.
Aussi un lot de terre mesurant 46 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Esplanade entre la continuation de la rue Claiborne et Derbigny, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 1 ligne sur une ligne et 125 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne opposée.
Ce terrain formera l'encoignure des rues Esplanade et Claiborne à l'ouverture de ladite rue Claiborne.
Conditions: 1/10 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
31 mars—3 [illegible]

VENTE DE SYNDIC.
PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu le lundi, 6 avril 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, (salle des bains), rue St-Louis, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, l'un en date du 30 janvier 1840, et l'autre en date du 26 février 1840, et sous la direction du syndic des créanciers de Félix Formento les propriétés suivantes, abandonnées par ledit Félix Formento à ses créanciers.
Savoir:
1o. Une maison en briques à étage et ses dépendances située rue Condé, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, bâtie sur un terrain mesurant 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds. Ladite maison est louée à bail à M. [illegible] à raison de $1300 par an, avec le droit de prolonger ledit bail pour un an, à partir du 1er avril 1841.
Conditions—Comptant.
[illegible] actions de la Banque de l'Union.
[illegible] comptant.
Une maison en briques à étage, cuisines, &c. située [illegible] mesurant 20 pieds de face sur 120 pieds de [illegible] rues Bourbon et Dauphine, sur 120 pieds de profondeur.
[illegible] avec intérêt de 10 pour 100 l'an, à partir [illegible] février 1840, comptant, et la balance en deux paiements égaux, payables le 7 septembre 1840, et le 7 mars 1841, [illegible] endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
[illegible] 25 actions de la Banque des Améliorations payées en [illegible]
Conditions—$465 comptant et la balance à 4 mois [illegible] endossés à satisfaction.
[illegible] Terrains Nos. 1 à 13 inclusivement, formant l'îlet [illegible] borné par les rues Dumaine, Quatrième, Bellechasse et Van Buren, faisant partie de Pancoucour propriété [illegible]
[illegible] 20 Lots de terre Nos. 1 à 20 inclusivement, de l'îlet No. [illegible] borné par les rues Dumaine, Cinquième, Quatrième, [illegible] Bellechasse et St.-Philippe.
[illegible] Nos. 1 à 10 inclusivement, formant l'îlet [illegible] par les rues Bellechasse, Sixième, Cinquième [illegible] St.-Philippe.
[illegible] terrains [illegible] formant les trois îlets [illegible] qui sont exposés à la [illegible]
[illegible] partie de la seconde [illegible] Pierre Bianc, composant 30 lots de terre de 10 à 30 milles [illegible] mesurant 427 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur la rue St.-Philippe, 236 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la Grande-Rue, 209 pieds 6 pouces 8 lignes de face à la [illegible] 190 pieds 5 pouces 7 lignes à la rue des Ursulines, ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent:
CONDITIONS—de [illegible] Lots de terre, bâtisses et améliorations: [illegible]
Un [illegible] comptant et la balance en [illegible] aux, le 10 mars 1840, [illegible] en billets [illegible] satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
[illegible] 20 actions de la Compagnie des Architectes [illegible]
CONDITIONS—4 mois de crédit en billets [illegible]
CONDITIONS—Un an de crédit en billets endossés à satisfaction.
Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 fev—1ps

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson.—Cour du premier District—John Slidell vs. Thomas Montgomery.—No. 17,[illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, SAMEDI, le 4 Avril prochain, à 12 heures, les propriétés hypothéquées suivantes, situées à Carrollton, Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, savoir:
1o. VINGT-QUATRE LOTS DE TERRE, dans le carré No. 222 A. numérotés depuis un jusqu'à 24, ayant les dimensions suivantes savoir: Les lots numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, ayant chaque trente pieds de face à la rue Cambrone, sur cent vingt pieds de profondeur; le lot numéro onze, à l'encoignure des rues Cambrone et Quatorzième, et le lot No. 10, formant l'encoignure des rues Cambrone et Vieille Levee; Les lots numéros onze et douze, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Vieille, sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos 18, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chaque trente pieds face à la rue Jefferson, sur cent vingt pieds de profondeur, et le lot numéro treize formant l'encoignure des rues Jefferson et Vieille, et le lot numéro vingt-deux formant l'encoignure des rues Jefferson et Quatorzième, et les lots numéros vingt-trois et vingt-quatre mesurant chaque, trente pieds de face sur la rue Quatorzième sur cent cinquante pieds de profondeur, lequel carré numéro 222 A, est formé d'une partie du lot original, numéro 222 sur le plan partie de Carrollton, dressé par Charles F. Zimpel, arpenteur et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public à la Nouvelle-Orléans.
2o. VINGT-QUATRE LOTS DE TERRE, dans le carré numéro 227 B, numérotés depuis un jusqu'à vingt-quatre, ayant les dimensions suivantes savoir: Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ont chaque, trente pieds face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur; le lot numéro un, formant l'encoignure des rues Jackson et Vieille et le lot numéro dix [illegible] les lots numéros onze et douze mesurant chaque trente pieds de face à la rue [illegible] les lots numéros 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, mesurant chaque trente pieds de face à la rue Holly Grove sur cent vingt pieds de profondeur; le lot numéro treize formant l'encoignure des rues Holly Grove et Quinzième, et le lot numéro vingt-deux formant l'encoignure des rues Holly Grove et Vieille, et les lots numéros 23 et 24, mesurant chaque, trente pieds de face sur la rue Vieille, sur cent cinquante pieds de profondeur. Lequel carré numéro 227 B., est formé d'une partie du lot original numéro 227, sur le plan ci-dessus mentionné, dressé par Zimpel.
3o. VINGT-QUATRE LOTS DE TERRE, dans le carré numéro 251, B, ayant les dimensions suivantes savoir: Les lots numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ont chaque, trente pieds face à la rue Monroe, sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro un forme l'encoignure des rues Monroe et Métairie, et le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Monroe et Seizième, les lots numéros onze et douze mesurant chaque, trente pieds de face sur la rue Seizième, sur cinquante pieds de profondeur, les lots numéros 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent chaque trente pieds de face à la rue Eagle, sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro treize forme l'encoignure des rues Eagle et Seizième, et le lot numéro vingt-deux forme l'encoignure des rues Eagle et Métairie, et les lots vingt-trois et vingt-quatre mesurant chaque trente pieds de face à la rue Métairie, sur cent cinquante pieds de profondeur, lequel carré numéro 251, B, est formé d'une partie du lot numéro 251, sur le plan de Zimpel ci-dessus [illegible]
4o. VINGT-QUATRE LOTS DE TERRE, dans le carré 251 A, numérotés depuis un jusqu'à vingt-quatre, savoir: Les lots numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chaque, trente pieds de face à la rue Métairie, sur cent vingt pieds de profondeur, [illegible] le lot numéro un forme l'encoignure des rues Monroe et Quinzième, et le lot numéro dix, formant l'encoignure des rues Métairie et Seizième, [illegible] les lots numéros onze et douze, mesurant chaque trente pieds de profondeur; les lots numéros 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chaque trente pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro [illegible] formant l'encoignure des rues Eagle et Métairie, et le lot numéro vingt-deux forme l'encoignure des rues Eagle et [illegible] chaque trente pieds de face à la rue Quinzième sur cent cinquante pieds de profondeur, lequel carré forme une partie du lot original No. 251 [illegible] sur le plan dressé par Charles F. Zimpel [illegible] arpenteur-général, du 29 Janvier 1836, et déposé en l'étude de William Boswell, notaire public, ensemble les Améliorations qui s'y trouvent [illegible] qui y appartiennent.
Conditions de la vente—Comptant.
MANUEL J. GARCIA, Shérif.

ACIER DE HABENCLEVER.
LE [illegible] [illegible] HUGO C. GILDEMEESTER. 19 fev—6m